

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE MARCHÉ

travaux

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresses

Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Charles II, 14-15, BE-6000 Charleroi, Code NUTS: BE32B, Contact : Madame Valérie DEJAIFFE. Tél.: +32 71860504. E-mail: valerie.dejaiffe@charleroi.be. Fax: +32 71865665. Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

I.3 Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL) <https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Bureau d'Etudes communal, BE, 327, chaussée de Lodelinsart, BE-6060 Gilly, Code NUTS: BE, Contact : Madame Geraldine Goffaux. Tél.: +32 71860560. E-mail: geraldine.goffaux@charleroi.be.

Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique via (URL) : <https://eten.publicprocurement.be>.

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale.

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

Section II: Objet

II.1 Étendue du marché

II.1.1 Intitulé

Travaux d'assainissement du sol des cimetières - Exhumations - Marché stock en 4 ans.
N° de référence: 02.2021.27.

II.1.2 Code CPV

45232410: Travaux d'assainissement.

II.1.3 Type de marché

Travaux.

II.1.4 Description succincte

voir II.2.4.

II.1.6 Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots?: Non.

II.2 Description

II.2.3 Lieu d'exécution

Code NUTS: BE32B.

Lieu principal d'exécution:

II.2.4 Description des prestations (nature et quantité des travaux)

Les travaux comprennent notamment:

- L'enlèvement de la végétation;
- La démolition des stèles ;
- Le terrassement;
- L'exhumation;
- L' évacuations des cercueils;
- La mise des ossements dans les ossuaires;
- Le traitement à la chaux;
- Le remblais de terre;
- Le nivellement.

II.2.5 Critères d'attribution

Prix.

II.2.7

Durée

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non.

II.2.10 Information sur les variantes

Des variantes seront prises en considération: Non.

II.2.11 Information sur les options

Options: Non.

II.2.13 Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**III.1 Conditions de participation****III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

* Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

A. Pour les sociétés belges :

Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarch, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarch.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le (s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation.

A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère :

Le soumissionnaire annexera à son offre :

- Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.
- Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date de réception des offres).

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après :

- Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.
- L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le (s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi ... (voir documents du marché).

III.1.2 Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie G, ou à défaut la preuve que l'entrepreneur remplit les conditions d'obtention d'agrément

d'entrepreneur dans la catégorie exigée, la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle atteignant 50.000 EUR HTVA . Aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe dont disposera l'adjudicataire.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Catégorie G, (la classe sera vérifiée lors de chaque commande partielle)

Agréation requise: G (Entreprises de terrassements),.

III.1.3 **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire doit disposer d'un ratio chiffres d'affaires/effectif annuel sur les trois dernières années.

Par effectif, on entend le

personnel employé par le soumissionnaire qu'il soit d'encadrement ou ouvrier.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Le ratio doit être au maximum égal à 500.000 EUR par travailleur sur les trois dernières années (année par année et pas en moyenne).

Afin de vérifier ce critère, les documents à joindre à l'offre sont :

- la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire sont disponibles. Etant donné que ce chiffre d'affaires est disponible via Télémarc, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de se renseigner sur ces données.

Agréation requise: G (Entreprises de terrassements),.

III.2 **Conditions concernant le marché**

III.2.3 **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché: Non.

Section IV : Procédure

IV.1 **Description**

IV.1.1 **Type de procédure**

Procédure ouverte.

IV.1.3 **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre: Non.

IV.2 **Renseignements administratifs**

IV.2.2 **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

IV.2.4 **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

Français.

IV.2.6 **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

En mois : 6.

IV.2.7 **Modalités d'ouverture des offres**

Date:

Heure locale:

Lieu :

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1 **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: Non.

VI.2 **Informations sur les échanges électroniques**

La facturation en ligne sera acceptée.

VI.3 **Informations complémentaires**

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4 **Procédures de recours**

VI.4.1 **Instance chargée des procédures de recours**

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-1040 Bruxelles (Etterbeek). Tél.: +32 22349611.

VI.5 **Date d'envoi du présent avis**

28/01/2022.